

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W21-812457

172490

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 04691

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

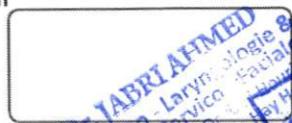
Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. JABRI AHMED  
Spécialiste Rhinolaryngologie et Cervico Facial  
Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG)  
Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

23 Août 2012  
Dr. JABRI AHMED  
Spécialiste Rhinolaryngologie et Cervico Facial  
Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG)  
Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/03/2023	Acte		300 DHS	INP : 0810789457  Dr. JABRI AHMED Oto-Rhino - Chirurgie Cervico - Faciale Zerhouni - Rahmehane - Hay Houssem

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 141 bis, Bd Sidi Abderrahmane Haby El Hara, 36 0522 62 Tel: 0522 36 87 62	18.8.2023	105,80

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

**Dr. Ahmed JABRI**

**Spécialiste O.R.L**

**Maladie et Chirurgie**

**Nez - Gorge - Oreille - Face et Cou**

**Exploration de l'audition - Endoscopie**

**Ancien praticien à l'hôpital 20 Août**

**Casablanca**

**الدكتور أحمد جابري**

**اختصاصي في أمراض و جراحة الأنف،**

**الأذن - الحنجرة - جراحة الوجه والعنق**

**تشخيص السمع - الفحص بالمنظار**

**طبيب سابق بمستشفى 20 غشت**

**الدار البيضاء**

Casablanca, le : ..... الدار البيضاء، في :

18 / 8 / 2023

N° Houria

DR JABRI AHMED  
Oto-Rhino - Laryngologie &  
Chirurgie Cervico - Faciale  
N° 76, 1er étage Derb El Houria  
Bd. Sidi Abderrahmane - Hay Hassani  
Casablanca  
Tél.: 0522 93 14 99

ABDELKARIM

20.20

40 kip x 2



211 x 31

85.60

210 050 x 1000 ml  
100 x 21

105.80

Lot. 3721  
Per.: 01 2026  
BIOCODEX MAROC PPV 20.20 DH

14 bis Dr. BECKER STRASSE 36  
HAY EL HASSANE Casablanca  
PHARMACE CINEMA ANFA

ISOPHARM  
OTOSAN  
GOUTTE AURI  
89.60 dhs

Dr. JABRI AHMED  
Oto-Rhino - Laryngologie &  
Chirurgie Cervico - Faciale  
N° 76, 1er étage Derb El Houria  
Bd. Sidi Abderrahmane - Hay Hassani  
Tél.: 0522 93 14 99